



succession - récompenses liées à l'achat d'un bien avec fonds propres et emprunt

Par **JPBBD**, le **16/12/2018** à **13:36**

Dans le cadre de la succession de mes parents, un bien a été acheté par mon père à hauteur des 2/3 par des fonds propres et 1/3 par un emprunt de la communauté. Celle-ci est réduite aux acquets et régie par un contrat de mariage et une donation au dernier vivant.

Dans le cadre de la succession, le bien revient à mon père (acheté majoritairement avec des biens propres). Quelles sont les récompenses dues à la communauté ?

Peut-on envisager, qu'à l'amiable, les héritiers considèrent que l'appartement restera à la communauté (donc seule la moitié donnée à la succession) ? Dans ce cas comment se distribuent les récompenses liées aux fonds propres et à l'emprunt